Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260701D9-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro : CM20260701D9

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 26 juin 2026

PRÉSENTS : MM./MMES Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Anthony MOUSSARD, Brigitte JOUANNO, Aurélie REJAULT, Guillaume TANGUY

EXCUSÉS :
Jean-Michel HUET donne procuration à Mme Laure LIZANO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane ROUAULT

Objet : Construction 1 rue des écoliers – devis SAUR
Madame la Maire porte à connaissance les devis de la société SAUR.
L'un s'élève à 6 185,05 € HT soit 7 422,06 € TTC.
L'autre s'élève à 2 902,48 € HT soit 3 482,98 € TTC.
Ces surcouts sont liés à la distance entre les réseau existants et la limite de propriété dans laquelle le projet de construction se situe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 14**
- **VOTANTS : 15**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE le devis de la SAUR s'élevant à 6 185,05 € HT soit 7 422,06 € TTC concernant le réseau des eaux usées ;**
- **APPROUVE le devis de la SAUR s'élevant à 2 902,48 € HT soit 3 482,98 € TTC concernant le réseau d'adduction d'eau potable ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

